

Règlement des Concours Cosplay EPIC au Salon du Livre Paris

Concours du 22/03/20

Article RC01 : Généralités

- 1.a) Le présent règlement régit le déroulement des défilés ou concours Cosplay organisés par EPIC.
1.b) La participation aux défilés et concours est tributaire de l'approbation et du respect sans condition du règlement.

Article RC02 : Thèmes et Catégories

2.a) **Pour les concours généraux:** les participant.e.s peuvent défiler dans des costumes représentant un personnage de dessin animé, de jeu-vidéo, de BD ou film, etc., dès lors que l'œuvre d'où est tirée le personnage est publiée officiellement. Les participant.e.s peuvent également défiler dans des costumes de leur invention, inspirés ou non de personnages existants, issus d'un fanart ou créés de toutes pièces mais toujours dans les thèmes du festival auquel les personnes souhaitent participer (Manga, Anime, Culture Asiatique, Comics, Steampunk, Films, Série TV, Jeux Vidéo, J-Music, Sci-Fi, Medieval, Fantasy, Heroic-Fantasy).

Article RC03 : Horaires et Durée des Prestations

- 3.a) Les dates et horaires des défilés sont les suivants :
- Dimanche 22/03 à 13h-14h
- 3.b) Chaque concours a une durée limitée fixée par l'évènement et que l'organisateur se doit de respecter :
Les participant.e.s disposent d'une durée de **1 minute 30** pour les prestations SOLO et de **2 minutes 30 secondes** pour les GROUPEs (cette durée est le maximum autorisé, il n'y a pas de minimum).
- 3.c) Ces limites peuvent être modifiées, sans préavis, par l'organisation Cosplay, en amont comme sur place, en fonction du planning général du festival.

Article RC04 : Inscriptions aux Défilés

- 4.a) La participation à nos défilés est tributaire d'une préinscription dûment réalisée suivant les instructions précisées sur notre plateforme : <http://inscription.epic-asso.com/>
- 4.b) Les personnes dont la préinscription sur le site aura été validée devront impérativement se présenter, au point checking cosplay ou au point de rendez-vous fixé, aux horaires communiqués par l'organisation Cosplay. Toutes les informations nécessaires seront transmises par email aux participant.e.s validé.e.s, quelques jours avant l'évènement.
- 4.c) Aucune inscription ne sera prise en compte sans inscription validée sur la plateforme sauf décision contraire de l'organisation incluant des inscriptions sur place (annoncées en amont de l'évènement).
- 4.d) Si le quota d'inscriptions validées au concours général est atteint, les inscriptions suivantes valides sont automatiquement ajoutées à une liste d'attente. Selon le nombre de personnes inscrites, les jurés peuvent être amenés à sélectionner pour le défilé sur scène. Les participant.e.s inscrit.e.s en liste sont invité.e.s à se présenter le jour même du concours au point checking cosplay afin de pouvoir participer au concours en cas de désistement de participant.e.s. Les personnes en liste d'attente seront notifiées par email en amont de la convention.
- 4.e) Vous pouvez poser vos questions à l'adresse mail du concours concerné :
- salon-du-livre-2020@epic-asso.com

Article RC05 : Médias à fournir à l'inscription

5.a) Vous devez obligatoirement fournir un accompagnement audio lors de votre inscription au concours. Les fichiers audio doivent être au format MP3. Tout autre format, codec ou résolution entraînera un refus de l'inscription. Aucun montage audio ou vidéo ne pourra être réalisé par l'organisation Cosplay, avant ou pendant les défilés. Nous ne sommes pas autorisés à vous prêter un micro pour votre performance. Si celle-ci doit contenir une voix, nous vous conseillons de l'enregistrer.

Règlement des Concours Cosplay EPIC au Salon du Livre Paris

Concours du 22/03/20

5.b) Une image officielle du (ou des) personnage(s) interprété(s), appelée « image de référence », doit être fournie à l'organisation Cosplay. Cette image doit être de bonne qualité, elle sera fournie au jury afin de juger la ressemblance de votre costume. Cette image ne doit pas être retouchée/photoshopée sous peine de disqualification. S'il s'agit d'un fanart ou d'une création personnelle, il faut joindre l'image ou le dessin qui a servi à la réalisation du costume. L'absence de cette image ou illustration rend la préinscription non valide. Aucune image ne pourra être récupérée sur place en l'absence d'inscription sur place.

5.c) Le terme « Inscriptions Groupes » désigne toute inscription en vue d'une prestation faisant intervenir plus d'un.e participant.e sur scène. Chaque groupe doit désigner un.e responsable de groupe qui s'engage à fournir à l'organisation Cosplay les documents nécessaires à l'inscription de chacun.e des membres de son groupe. Le.la responsable s'engage à respecter et à faire respecter à tou.te.s les membres de son groupe le présent règlement, et les différentes instructions qui pourront lui être transmises par l'organisation Cosplay, sans condition. Sur place, il.elle devra s'assurer que tou.te.s les membres sont présent.e.s et que les documents fournis pour la prestation scénique fonctionnent correctement.

5.d) Tous les accessoires, armes et moyens de stabiliser un élément de décor sur scène doivent être déclarés au moment de l'inscription sur la plateforme sauf lors d'inscription sur place. Lors du checking, le.la participant.e doit montrer tous ses accessoires, armes, décor et moyens de stabiliser. L'organisation se réserve le droit d'accepter ou non des ajouts de dernière minute au moment de la validation au Point Cosplay, à condition que ceux-ci respectent le règlement. Tout.e cosplayeur.euse qui tentera de dissimuler un accessoire sera disqualifié.e (même a posteriori) et pourra être interdit de concours EPIC présents et futurs.

Article RC06 : Déroulement des Défilés

6.a) Lors de l'arrivée des participant.e.s dans notre espace, nous effectuons une vérification de son inscription, ainsi que des accessoires et décors déclarés.

6.b) Nous demandons également les modalités du passage : Musique une fois installé.e.s sur scène ou avant l'entrée (et quand cela est possible, les ambiances de lumières désirées). Les participant.e.s pourront alors poser leurs questions à l'organisation Cosplay. Les participant.e.s absent.e.s, à l'heure limite et l'endroit indiqués, seront déclaré.e.s forfait au profit des participant.e.s en liste d'attente qui se seront présenté.e.s dans la matinée et qui sont présent.e.s lors de l'appel.

6.c) La présence d'accompagnants n'est pas autorisée à partir du moment de la prise en charge du.de la participant.e par l'association. Les staffs EPIC s'occupent d'acheminer le.la participant.e depuis l'accueil jusqu'aux vestiaires. De même, l'accès aux vestiaires est restreint aux seuls participant.e.s inscrit.e.s au concours et staffs EPIC qui peuvent aider ces derniers. Si le.la participant.e souhaite l'aide d'une personne extérieure pour s'habiller, il.elle devra le faire en dehors des vestiaires.

Article RC07 : Notation et Critères

Les critères de notation recommandés sont les suivants :

7.a) **Pour les concours Généraux :**

Costume

- la ressemblance au personnage
- la qualité et la complexité de la réalisation du costume
- l'originalité du costume
- l'impression personnelle du jury

Prestation

- la qualité de la prestation
- le comportement des personnages (roleplay)
- l'originalité de la prestation
- l'impression personnelle du jury

7.b) Après l'annonce des résultats, les participant.e.s peuvent aller discuter de leur classement avec le jury.

Règlement des Concours Cosplay EPIC au Salon du Livre Paris

Concours du 22/03/20

7.c) Les membres du Jury n'ont pas le droit de participer au concours qu'ils.elles jugent. L'organisation Cosplay se réserve le droit de modifier le nombre de jurés.

Article RC08 : Accessoires et limitations

8.a) Pour les concours Généraux :

Chaque solo ou groupe est autorisé à avoir un maximum de 3 accessoires:

- Un accessoire principal d'un poids maximum de 20kg, qui peut être facilement transporté par 2 staffs en un seul voyage
- Deux accessoires de taille moyenne d'un poids maximum de 8kg, qui peuvent être facilement transportés par 1 seul staff chacun en un seul voyage

Au-delà de cette limite, tous les autres accessoires plus petits devront être placés par les participant.e.s sur scène en une seule fois, en moins de 15 secondes afin d'être prêts pour commencer la performance. Les armes et accessoires tenus à la main ne comptent pas dans cette limite.

8.b) Les participant.e.s sont responsables de la construction et de la résistance de leurs accessoires sur la scène. Ces accessoires doivent être solides et suffisamment stables pour être transportés sans soin particulier.

8.c) Les participant.e.s doivent envoyer des informations détaillées ainsi que des photos pour **tous** les accessoires et décors. Ces éléments devront être validés par l'organisation cosplay. Tout accessoire non déclaré au préalable ou non validé ne sera pas autorisé sur scène. Les participants doivent veiller à ce que les équipements ne soient pas trop lourds, nocifs ou dangereux pour eux, le public et les staffs. L'organisation cosplay est la seule à décider si un accessoire correspond ou non au règlement.

8.d) L'organisateur et les membres Epic ou toute autre personne ne sont pas autorisés à vous aider pendant votre prestation scénique.

Article RC09 : Restriction à l'Inscription

09.a) Sauf mention contraire, les participant.e.s peuvent s'inscrire à tous les défilés d'un événement (condition d'âge pour certains concours).

09.c) Chaque participant.e ne peut participer avec un même costume qu'à un seul concours de l'événement.

09.d) Chaque participant.e s'engage à concourir avec le costume qu'il.elle a indiqué lors de son inscription et dont il.elle a fourni les médias.

09.e) Les membres de l'organisation Cosplay, ainsi que les membres du Jury, ne sont pas autorisés à participer aux défilés qu'ils encadrent ou jugent.

09.f) Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure, et devra présenter une autorisation écrite d'un.e tuteur.trice légal.e.

09.g) Pour les enfants de moins de 11 ans, l'organisation Cosplay se réserve le droit de refuser l'inscription, si les conditions ne semblent pas adéquates à la gestion de ces participant.e.s.

09.h) Le.la participant.e s'engage à ce qu'au minimum 50% de son costume soit fabriqué par lui.elle-même ou avec l'aide de ses proches. Tout costume acheté ou entièrement commissionné est interdit à l'inscription.

09.i) Un.e participant.e ne peut pas s'inscrire plusieurs fois au même concours. Une inscription = Une personne avec un costume (Solo ou groupe).

Article RC10 : Sécurité

10.a) : Pour des raisons de sécurité, la pyrotechnie (feu d'artifice, pétards, briquet, objets enflammés ou incandescents, bougies) est interdite. Les machines à fumées sont interdites mais pas les cigarettes électroniques non transformées. Les cigarettes électroniques peuvent être dangereuses, nous nous donnons donc l'autorisation de tester le mécanisme lors de votre arrivée pour vérifier son bon fonctionnement.

Règlement des Concours Cosplay EPIC au Salon du Livre Paris

Concours du 22/03/20

- 10.b) Les liquides sous toutes leurs formes (pistolets à eau, bouteilles remplies, fioles...) sont interdits sur la scène.
- 10.c) Les armes (répliques de sabres, armes tranchantes et/ou contondantes, etc.) sont interdites, à l'exception des reproductions fabriquées par les participant.e.s, et à la seule condition où ces répliques ne constituent aucun danger pour eux.elles-mêmes et pour autrui. De ce fait, l'organisation se donne le droit de refuser une arme si elle est jugée dangereuse pour un passage sur scène.
- 10.d) La nourriture, les paillettes, confettis, plumes, tout élément de très petite taille etc. sont interdits sur la scène.
- 10.e) Les sacs de sable fermés hermétiquement (poids sportif ou gueuses) sont autorisés sur scène comme méthode de stabilisation d'éléments de décors. Ils devront être déclarés lors de l'inscription, seront soumis à un contrôle par l'organisation Cosplay qui se réserve le droit de les refuser sur scène si leur qualité de fermeture hermétique ou leur résistance ne sont pas jugées satisfaisantes. Un test de projection au sol sera effectué.
- 10.f) L'organisation se réserve le droit d'interrompre toute prestation qui troublerait la sécurité des candidat.e.s, de l'organisation Cosplay ou des personnes présentes.
- 10.g) Pour leur propre sécurité, les participant.e.s ne peuvent pas s'approcher à moins d'un mètre des bords de la scène.
- 10.h) Il est interdit de jeter des éléments en direction du jury ou du public depuis la scène.

Article RC11 : Responsabilités et Disqualification

- 11.a) L'organisation Cosplay ne pourra pas être tenue responsable si un.e candidat.e est victime de dommage corporel provoqué par un tiers ou par une négligence de sa part.
- 11.b) L'organisation Cosplay ne pourra être tenue responsable de tout vol qui pourrait survenir dans les vestiaires Cosplay ou tout autre lieu du festival.
- 11.c) Les participant.e.s pourront être amenés à utiliser du matériel prêté par l'organisation Cosplay, l'un de ses partenaires ou prestataires. Pendant toute la durée de ce prêt, les participant.e.s sont entièrement responsables du matériel et de tous dommages qui pourraient leur être causés ou qu'ils.elles pourraient causer en utilisant ce matériel.
- 11.d) Les participant.e.s sont entièrement responsables des dommages qu'ils pourraient causer au matériel de l'organisation Cosplay, de l'un de ses partenaires ou prestataires.
- 11.e) Tout.e participant.e ne respectant pas l'un des articles du présent règlement ou du règlement particulier du défilé auquel il.elle s'inscrit sera automatiquement et immédiatement disqualifié.e.
- 11.f) Tout.e participant.e ne respectant pas les instructions de l'organisation Cosplay pourra être immédiatement disqualifié.e.
- 11.g) Tout.e participant.e se rendant coupable de tricherie, de manipulation d'image de référence, de non respect des staffs, de vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, de comportements choquants, de dénigrement du jury, ou de tout autre délit en amont et lors du festival pouvant porter atteinte à l'organisation ou au bon déroulement du concours sera immédiatement disqualifié.e de façon définitive. Des poursuites pourront être engagées à son encontre.
- 11.h) EPIC se réserve le droit d'exclure tout.e participant.e des concours EPIC présents et futurs si le règlement général ou particulier des différents concours n'est pas respecté. Dans ce dernier cas, le.la participant.e sera informé.e d'une telle décision.
- 11.i) Toute modification de l'image de référence fournie (photoshop/retouches couleurs ou formes) est une violation du règlement et le.la participant.e sera disqualifié.e.
- 11.j) Le plagiat concernant la prestation n'est pas autorisé.

Article RC12 : Dotations

- 12.a) Les prix du concours Général sont divisés en deux catégories: Individuel et Groupe. Les 3 premiers de chaque catégorie seront primés.
- 12.b) Ces prix peuvent être modifiés sans préavis.

Règlement des Concours Cosplay EPIC au Salon du Livre Paris

Concours du 22/03/20

Article RC13 : Droits à l'image

13.a) En adhérant au présent règlement, les participants autorisent toute exploitation de leur image filmée ou photographiée pendant le salon, dans le cadre de la communication ou promotion du festival.

13.b) Cette autorisation est valable pour une durée de 3 ans.

13.c) De son côté, l'organisation s'engage à ce que les images utilisées soient conformes à la morale et à la loi. Toute image dégradant la personne humaine, concernant la pornographie et la violence sont formellement proscrites.